

## Association Les Jardins du Grey

### Inscription

Pour avoir la possibilité de cultiver une parcelle dans les Jardins du Grey, il est nécessaire d'adhérer à l'Association « Les Jardins du Grey » et de s'acquitter de la cotisation annuelle de 30 Fr.

Lors de la première inscription, une finance unique de 20 Fr est aussi requise.

Vous avez ensuite la possibilité de choisir une parcelle de 6 m<sup>2</sup>, 12 m<sup>2</sup>, 18 m<sup>2</sup> ou 24 m<sup>2</sup>.

Si les candidats aux parcelles sont nombreux, il vous sera demandé de réduire votre parcelle afin de garantir la possibilité de jardiner pour tout le monde, si possible.

Il faudra ensuite lire et accepter le Règlement qui précise les droits et devoirs des jardinier.ère.s.

A noter qu'il faut être habitant des quartiers avoisinant Les Plaines du Loup selon le plan du Spadom.

.....

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Adresse Mail : \_\_\_\_\_

Je déclare adhérer à l'Association « Les Jardins du Grey » et souscrire aux statuts.

Je souhaite cultiver une parcelle de 6 m<sup>2</sup> 12 m<sup>2</sup> 18 m<sup>2</sup> 24 m<sup>2</sup>

(Entourer ce qui convient)

J'ai une assurance RC. Compagnie : \_\_\_\_\_ N° d'assuré : \_\_\_\_\_

Date :

Signature :

A retourner à : Monsieur Jaime Cortes, Avenue du Grey 43, 1004 Lausanne